



Annexe 2 - Fiche récapitulative

A partir du 06 février 2023 à 9h00, les candidats intéressés par un terrain à bâtir devront adresser la fiche de réservation en annexe n°5 complétée :

Les documents devront être transmis :

- Au bureau du service urbanisme, situé au niveau des services techniques ;
- A l'accueil de la mairie ;
- Par voie postale adressé à Mairie de Retiers - service urbanisme, 19 Rue Georges Clémenceau - 35240 RETIERS ;
- Par e-mail à l'adresse urbanisme@retiers.fr.

Chaque candidat ne peut déposer qu'un seul et unique dossier.

A l'issue de l'attribution, l'ensemble des éléments sera transmis au notaire mandaté par la Commune :

Office notarial de Retiers – Maître LE POUPON et Maître PIED

25 Rue du Maréchal Foch

35240 RETIERS

